

1) L'établissement : Quelques caractéristiques de l'établissement

a. Effectif et Population

La première particularité de l'établissement est la forte disparité dans la population : 18,9% de parents « cadres supérieurs et enseignants » (moyenne académique 11,9%) et 53,5% de parents ouvriers et inactifs (moyenne académique : 56,1%)-Source APAE 2019/2020. Comme en témoigne l'indice de position sociale, le collège accueille une population plutôt défavorisée au sens social et de la proximité avec l'école. (IPS de 70,6 % pour 83,8 % au niveau de la région académique), ce que suggérait déjà l'analyse des taux de boursier (33,1 % en 2019 pour l'établissement contre 27,7 % au niveau académique).

b. Réussite au DNB

En 2020, le taux brut de réussite au DNB des élèves était de 88.25 %. Comparativement à l'année 2019, le taux de réussite au DNB s'élevait à 88% pour l'établissement soit +3 points que le taux académique et +4 points que le taux France.

c. Orientation vers la voie générale et technologique.

En juin 2020, les décisions des familles sont conformes aux décisions d'orientation. . En juin 2019, 75 % les élèves de 3ème ont une décision d'orientation pour la 2GT, hors seulement 61,4% sont réellement affectés en 2GT. Ainsi de nombreux élèves ayant la capacité de s'orienter en 2GT préfère se diriger vers la voie professionnelle. Quant au taux de passage en seconde professionnelle il est de 28.8 % pour l'établissement, soit +3 points au-dessus du taux académique (25%). Le taux de passage en 1 ère année de CAP est de 5.4 % pour l'établissement soit 5 points en deçà du taux académique (10%). (Source APAE 2019-2020).

d. Des élèves en situation de handicap

Le collège détient 1 classe d'ULIS qui accueille 12 élèves.

e. Des élèves en grande difficulté scolaire : La SEGPA

Le collège détient une SEGPA sur le niveau 6 ème, 5ème, 4 ème et 3 ème.

2) Les problématiques d'orientation

- Besoin d'accompagner les familles et les élèves le plus tôt possible afin qu'ils prennent conscience des difficultés scolaires et mettent en place des actions destinées à développer la capacité à s'orienter.
- Besoin d'apporter une attention particulière aux élèves à besoins éducatifs particuliers (situation de handicap ou élèves SEGPA, ULIS ou en grande difficulté scolaire).
- La mise en place de TSO et TSA l'année dernière a rendu le travail d'accompagnement des familles éloignées du numérique encore plus important. (Insister sur la différence entre orientation et affectation).

3) Axes et priorités des actions dans l'établissement

a. Conseil en orientation au collège bac -3 bac+ 3

- Présentation des formations post 3 ème en classe de 3^{ème}, 3^{ème}prepa-métier, 3^{ème} SEGPA.
- Entretien Conseil en orientation et accompagnement individuel dans le cadre de la permanence au collège (Priorité aux élèves de 3^{ème}, ayant des difficultés dans la construction de leur projet d'orientation et professionnel =>entretien à la demande des élèves, des familles ou d'un membre de l'équipe pédagogique).
- Participation aux conseils de classe.

- Ateliers élèves à la carte en complément des actions menées par les PP en classe (simulation d'entretien de stage, création CV et lettre de motivation).

b. Aide individualisé aux élèves en situation de handicap (en ULIS ou en classe ordinaire).

- Repérage de ces jeunes : (lien avec le référent MDPH et le médecin scolaire, échanges dans le cadre du GPDS et lien avec les Psy-En du 1^{er} degré).
- Examens psychologiques et entretiens d'orientation adaptés (renouvellement ou adaptation des notifications MDPH, élèves...).
- Entretiens Conseil en orientation pour les sortants d'ULIS ou encore des élèves suivis par la MDPH scolarisés en milieu ordinaire ou en phase d'orientation (4^{ème} ou 3^{ème}).
- Participation aux ESS

c. De élèves en 6^{ème} et pressentis pour une orientation en SEGPA

- Identification de ces jeunes : (lien avec le psy-en du 1^{er} degré pour identifier les élèves à risques, lien avec les équipes éducatives suite à la réunion école/collège).
Lien avec le coordonnateur SEGPA après le 1^{er} conseil de classe (remettre fiche préalable au bilan psychologique à remplir par le professeur principal après consultation de l'équipe éducative).
- Entretiens avec les familles et examens psychologiques si nécessaire. L'année dernière des parents ont refusé l'admission en SEGPA (au moins 12 élèves concernés), d'autres découvrent les difficultés et besoins de leurs enfants à l'entrée en 6^{ème}.
L'objectif est d'accentuer le travail de repérage et d'explicitations des difficultés auprès des familles (difficultés scolaires graves et durables, remédiations,...).

d. Élèves de 4^{ème} susceptibles d'être orientés vers une 3PP

- Entretiens avec les PP de 4^{èmes} (repérage des élèves motivés et souhaitant se mobiliser dans la construction projet vers la voie professionnelle).
- Entretiens avec les élèves et les parents (échange sur le projet du jeune, présentation de la 3^{ème} Prépa métiers, échanges sur les procédures d'orientation et d'affectation).

e. Attention particulière pour les élèves de 3^{ème} en grandes difficultés scolaires

- Travail de réflexion pour une orientation sur la voie professionnelle.
- Échanges réalisés avec l'équipe éducative si besoin pour contextualiser la situation (difficulté familiale, sociale et économique).
- Tenir conseil aux parents dont les élèves présentent un projet d'orientation non concordant à leur profil scolaire.
- Participation à la cellule de veille, travail sur les indicateurs.
- Contribution au dossier dispositif relais ou Prepafoquale.

Permanence hebdomadaire de Mme DORILAS dans l'établissement :

Le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Permanence hebdomadaire au CIO, Centre d'Information et d'Orientation de Saint Louis , 37 rue Sarda Garriga, 97 899 Saint-Louis Cedex 3. (Tel : 02.62.26.15. 32) Le mardi de 12h30-16h30 (Hors vacances scolaires)

Mme. DORILAS

Psy-EN

M. NAFI

Directrice CIO

M. MACE

Chef d'établissement

